

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 22 JUIN 2022 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 25 membres.

22/032/VDV

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DES SPORTS - Attribution de subventions aux associations sportives - 2^{ème} répartition 2022 - Approbations de conventions - Budget primitif 2022.

22-38209-DS

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville de Marseille souhaite proposer aux Marseillaises et aux Marseillais toute activité pouvant intervenir dans leur temps libre, quelle soit culturelle, associative, sportive et en prenant totalement en compte la situation géographique exceptionnelle de Marseille.

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique qui vise à proposer une ville plus juste, plus verte et plus démocratique. La politique sportive mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.

C'est ainsi que la politique sportive de la Ville :

- contribue à l'ensemble des politiques publiques sectorielles municipales, qu'elle s'efforce de nourrir et d'enrichir : politique éducative, sociale, de développement durable, d'aménagement du territoire, de développement économique, d'attractivité et de rayonnement international, etc...

- favorise le développement d'un écosystème sportif riche et diversifié, capable de répondre aux sportifs comme aux attentes du public le plus large.

Elle poursuit des objectifs spécifiques :

- promouvoir le sport comme vecteur de prévention et d'éducation pour la santé. De nombreux projets font apparaître l'impérieuse nécessité de pratiquer une activité physique bonne pour la santé ;

- favoriser l'émergence du sport pour tous et de toutes les disciplines. La prise en charge de l'ensemble des Marseillais et Marseillaises, dans le domaine du sport, constitue un enjeu majeur et essentiel dans l'élaboration de cette politique. Au-delà de l'aspect santé le sport fait émerger des valeurs fondamentales, pour tous les publics, respect, entraide, habiletés motrices, initiation qu'il convient d'entretenir et de développer ;

- promouvoir les événements sportifs comme outil d'ouverture au monde et à sa diversité.

La Ville de Marseille souhaite apporter une aide financière aux associations sportives pour leur fonctionnement et/ou l'organisation de manifestations sportives qui ont pour son image un impact direct au niveau local, national ou international.

Ces subventions sont attribuées selon certains critères tels que le nombre de disciplines pratiquées, le nombre de licenciés et le niveau d'évolution en compétition.

Dans ce cadre de la politique sportive de la Ville de Marseille, exposé ci-dessus, il convient d'effectuer une deuxième répartition d'un montant global de 974 400 Euros (neuf cent soixante quatorze mille quatre cents Euros) dont 66 000 Euros (soixante-six mille Euros) pour les associations de notre secteur.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Sont approuvées les conventions ci-annexées avec les associations sportives de notre secteur ainsi que les subventions proposées ci-après :

	Sport et Compétition	Euros
11900	Club Athlétique de Marseille le Phénix Valentinois Stade de la Jouvène Pierre d'Acunto – Rue Raymond Pitet – 13011 Marseille EX019356 : Fonctionnement pour le club de football Budget prévisionnel : 27 060 Euros	3 000
28921	Football Association Marseille Féminin Maison des Associations Sportives – 462, boulevard Mireille Lauze – 13011 Marseille EX019528 : Fonctionnement Budget prévisionnel : 43 750 Euros	12 000

11907	Sports Olympiques Caillolais Chemin du Cimetière – Ancienne école de garçons le Caillols – 13012 Marseille EX019742 : Fonctionnement pour le club de football Budget prévisionnel : 198 500 Euros	8 000
24731	Team Marseille Blue Stars CMA Saint Marcel – 216, boulevard de Saint Marcel – 13367 Marseille EX019755 : Fonctionnement pour le club football Américain Budget prévisionnel : 191 700 Euros	15 000
38646	Vallée de l’Huveaune Rugby Club Marseille 81, traverse des Ecoles – 13011 Marseille EX019862 : Fonctionnement Budget prévisionnel : 232 551 Euros	13 000
Sous total Sport et Compétition		51 000

Tiers	Insertion par le Sport	Euros
43908	Le Club des Marseillaises 27, boulevard Notre Dame – La Sauvadoure – 13011 Marseille EX019855 : Action 12 ^{ème} Edition de la Marseillaise des Femmes Date : 15 mai 2022 Budget prévisionnel : 323 000 Euros	15 000
Sous total Insertion par le Sport		15 000

ARTICLE 2 Pour les manifestations sportives, les subventions ne pourront être versées qu’après leur déroulement effectif.

ARTICLE 3 Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à signer les conventions susvisées.

ARTICLE 4 La dépense correspondante d’un montant de 974 400 Euros (neuf cent soixante quatorze mille quatre cents Euros) dont 66 000 Euros (soixante-six mille Euros) pour les associations de notre secteur sera imputée sur le Budget Primitif 2022 – DS 51502 – fonction 40 – nature 6574.1 action 20190701.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l’unanimité**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d’Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**